



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et PEGC

SNUIPP.28 - 3 Rue L. Blériot - BP 81125 CHAMPHOL - 28304 Mainvilliers cedex
Tel : 02 37 21 15 32 - Fax : 02 37 21 39 89 - Mail : snu28@snuipp.fr
<http://28.snuipp.fr>

*A nos collègues
P.E. 2*

BIENVENUE en Formation Professionnelle et...dans les écoles !

Aujourd'hui 31 août, veille de la rentrée officielle des enseignants, vous avez été cordialement invités à devancer l'appel. Précaution minimale, à laquelle a dû se résoudre l'IUFM, en cette année qui voit la formation initiale des Professeurs des Ecoles subir de profondes transformations.

Pour résumer d'une formule, ce sera pour vous « l'IUFM et l'école en même temps » ou encore « l'apprentissage du métier et son exercice hebdomadaire au milieu ! ».

Nous consacrons (en pages intérieures) une partie de ce bulletin à rappeler la genèse de cette « nouvelle architecture », ses principales incidences et implications.

Par ce document succinct, la Section départementale du SNUipp (Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegc) souhaite d'abord **nouer ou renouer le contact avec ses collègues Professeurs des Ecoles stagiaires.**

Pour compléter encore votre information, le SNUipp national a édité un "**Mémo-Agenda**" (contenu dans cette enveloppe) qui fait un tour complet de ce qu'il faut savoir quand on entre dans la profession. N'hésitez pas à vous y reporter dès que nécessaire.

Il nous a aussi semblé important, dès la rentrée, de vous (re)présenter très rapidement la **Section SNUipp 28** qui sera tout au long de cette année scolaire 2007-2008 à vos côtés pour **résoudre toutes difficultés d'ordre professionnel ou personnel** (p. 2 et 5).

Nous avons souhaité (en p. 6) faire le point sur un dossier pour lequel le SNUipp, depuis plusieurs années, consacre beaucoup d'énergie, les **transferts de scolarité**. **N'hésitez pas à nous interroger** notamment au cours des permanences que nous organiserons à l'IUFM très régulièrement.

Vous trouverez dans cette enveloppe le « bulletin de rentrée » du SNUipp 28 que chaque collègue du département a aujourd'hui entre les mains.

Si la forme de la PE2 a donc été profondément modifiée depuis l'année dernière, votre promotion va « inaugurer » les conséquences d'un arrêté « relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de Professeur des Écoles ». Autrement dit c'est la validation qui change. En résumé, beaucoup de zones d'ombre existent encore, les prérogatives des formateurs sont minimisées au profit de celles des Inspecteurs de l'Éducation Nationale et les modalités « de rattrapage » en cas de non-validation sont modifiées.

Mais l'heure n'est pas encore à ces questions, elle est à votre arrivée dans la profession. Bienvenue à tous.

**Nous vous proposerons dans le courant du mois de septembre une première réunion d'information à l'IUFM. Nous pourrions aborder ensemble toutes les questions que vous souhaiterez.
Bonne rentrée à tous. A très bientôt.**

Septembre 2006

La défense de cette espèce
est capitale...



**Pour nous,
celle de la diversité,
de l'égalité et de la
réussite des élèves
l'est aussi.**



Il est urgent d'agir !

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
www.snuipp.fr



La Section départementale du SNUipp

Notre site internet :
<http://28.snuipp.fr>

6 sièges sur 7 de délégués du personnel à la CAPD

(Commission Administrative Paritaire Départementale). Elections de décembre 2005.

La CAPD contrôle les opérations du mouvement du personnel, les déroulements de carrière et est consultée sur toutes les questions concernant la situation des personnels.

Une précision : les Professeurs des Ecoles stagiaires (PE2), même s'ils dépendent de l'IUFM pour leur formation professionnelle, ont pour employeur l'Inspection Académique. A ce titre, les représentants des personnels (élus par les enseignants titulaires du 1^{er} degré) sont aussi leurs représentants.

DELEGUES DU PERSONNEL REPRESENTANTS A LA C.A.P.D.

PRIER Céline
THÉRAUD Patrick
THUAL Isabelle
THOMAS Olivier
PÉRICAT Sandrine
RÉTHO J. Christophe
SILLY Joël
BONTEMPS Hélène
COCHELIN Nadine

MERLE Franck
LE DORZE Martine
CHEVROLLIER Vincent
JIMENEZ Claudie
VILLEMADE Hugues
PICOUL Xavier
JOLIVET Sylvie
BARRAULT Véronique
TORRE Thierry

LE CONSEIL SYNDICAL

Élu pour trois ans en mai 2004, le Conseil Syndical réunit des collègues de tout le département. Ces conseillers syndicaux sont à votre écoute, à votre disposition pour être les relais du terrain sans lesquels l'activité syndicale ne pourrait pas être aussi importante.

AUBOUIN	Christophe	adj spé D	Illiers la Vivonne
BAETE	Didier	Adj élém	Champhol élémentaire
BAIRE	Bruno	dir élém	Nogent le Rotrou centre 1
BONJOUR	André	retraité	
BONTEMPS	Hélène	adj spé D	Clis J.Macé Châteaudun
BRETTE	Philippe	directeur	Elem J. Vallain Lèves
CHEVROLLIER	Vincent	TR ZIL	J. Vallain Lèves
COCHELIN	Nadine	adj spé D	UPI Nogent le Rotrou
DAMERON	Mathieu	PE2	IUFM Chartres
DANE	Ghislaine	directrice	St Prest Calypso
DE COSTA	Olivier	directeur	Elem Dreux Michelet 1
DUPLAN	Dominique	IMF	J.Ferry Chartres
JOLIVET	Sylvie	directrice	Châteaudun République élémentaire
KLEIN	Jean	directeur	Champhol élémentaire
KRIEGEL	Florence	adj élém	Brassens Nogent le Rotrou
LE DORZE	Martine	Cons Peda	Chartres 3
LEFEUVRE	Virginie	Adj élém	Champhol
LEGRAND	Bruno	adj spé F	SEGPA Petits Sentiers Lucé
PERCHE	Laurent	adj spé D	IME Champhol

ELECTIONS PROFESSIONNELLES CHEZ LES TITULAIRES DECEMBRE 2005 – Résultats nationaux

La F.S.U. - Fédération Syndicale Unitaire

Fondée en 1992, la FSU est devenue immédiatement la 1^{ère} fédération de l'Education Nationale. Dès 1996, elle devient la 1^{ère} fédération de la Fonction Publique d'Etat.

Lors des élections professionnelles de décembre 2005, la FSU a poursuivi sa progression.

- Le SNUipp/FSU, obtenant 45 % des voix, est de très loin le syndicat majoritaire dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires).
- Le SNES/FSU, avec 52 % des suffrages, fait de même dans le second degré (collèges et lycées).
- Le SNEP/FSU obtient un score remarquable avec 84 % des voix.

Résultats départementaux

	SNUipp	Se Unsa	Snudi FO
Voix	1064	350	86
%	70,93	23,33	5,73

PERICAT	Sandrine	adj élém	Cloyes
PHILIPPE	Catherine	adj spé E	Lucé J.Zay
PICOUL	Xavier	adj élém	RPI Nogent sur Eure
PRIER	Céline	directrice	Mat Les Pierres Couvertes Chartres
RAIFFÉ	Maurice	directeur	Dreux St Exupéry élémentaire
RETHO	Jean Christophe	adj mat	Thimert Gâtelles
RIVIERRE	Philippe	adj élém	Berchères les Pierres
SILLY	Joel	MCR	Lucé J.Zay
SUARD	Nathalie	adj élém	Maillebois Blévy
TANTY	Christine	directrice	St Piat primaire
THERAUD	Patrick	directeur	Bonneval Elementaire
THOMAS	Olivier	adj élém	Lucé J.Ferry
THUAL	Isabelle	directrice	Dreux L. Michel
TORRE	Sylvie	adj élém	Chartres F. Villon
VILLEMADE	Hugues	adj mat	La Loupe
VIOLANTE	Sophie	directrice	Maintenon Péguy élémentaire

Prestations d'Action Sociale 2007/2008

L'Action Sociale du Ministère de l'Éducation Nationale est extrêmement limitée par rapport à d'autres ministères ou au secteur privé (là où existe un comité d'entreprise).
Le tableau suivant qui compare les crédits par agents dans les différents ministères est particulièrement éclairant.

MINISTERES	Crédits sociaux en millions d'€ 2005	Nombre d'agents en milliers. 2003	Crédits/agents en €
Affaires étrangères	5,661	19,57	289,27
Agriculture	10,24	38,857	263,53
Défense	109,09	421,15	254,28
Économie, finances	123,191	196,286	627,61
Éducation	62,02	116,396	50,47
Équipement	22,57	116,396	193,91
Intérieur	34,253	173,064	197,92
Justice	21,25	70,638	300,83

Par ailleurs, la plupart des prestations sont soumises à des critères d'attribution qui varient selon les aides (indice, barème de composition ou quotient familial) et qui limitent le nombre de bénéficiaires.

Enfin pour bénéficier de l'action sociale, il faut être soit stagiaire, titulaire, retraité ou contractuel (contrat égal ou supérieur à 10 mois). Suite aux interventions de la FSU, les assistants d'éducation (AVSI, AVSO) ont droit à une partie des prestations (celles qui sont définies au plan académique). Mais les EVS sont malgré nos demandes toujours exclus des dispositifs !

Cependant, l'insuffisance de la connaissance des prestations, le manque d'information et l'auto-limitation des personnels eux-mêmes (« je ne dois pas y avoir droit ») réduisent d'autant le nombre d'ayant droit.

D'une année sur l'autre, la nature et les critères d'attribution peuvent varier.

Pour l'année 2007/2008

Les principales prestations :

Aide à l'accueil logement :

- Être stagiaire ou nouvellement titulaire ou assistant d'éducation (AED, AVSI, AVSCO) et avoir déménagé en dehors de l'agglomération d'origine.

- Indice de rémunération inférieur ou égal à 379.
- Ne pas cumuler avec d'autres aides à l'installation.
- Dossier à envoyer avant le 31/10/2007.

Montant : 290 €

Aide à l'installation des personnels stagiaires (AIP générique) :

- Être stagiaire et avoir déménagé à plus de 70 km de son ancien domicile.
- Ne pas cumuler avec d'autres aides à l'installation et disposer d'un revenu fiscal en 2005 (n-2) inférieur ou égal à 16253 " pour un revenu ou 23636 " pour deux revenus.

Montant : 350 € maximum.

Aide au logement CIV :

- Être stagiaire, titulaire ou AED, AVSI ou AVSCO affectés en ZEP, REP ou ZUS (
- Avoir déménagé en dehors de l'agglomération d'origine et ne pas cumuler avec d'autres aides à l'installation.
- Aide sans condition de ressources. Dossier à renvoyer avant le 31/10/2007.

Montant : 350 €

D'autres aides peuvent vous concerner :

- ↳ **Subvention repas (1,05 €) dans cantine conventionnée indice plafond 465.**
- ↳ **Garde de jeunes enfants.**
- ↳ **Allocation enseignement supérieur (pour les enfants des bénéficiaires).**
- ↳ Séjour d'enfants (pour les enfants des bénéficiaires) en centre de vacances, en centre aéré, en séjour linguistique, en classe de découverte.
- ↳ Aide aux enfants handicapés (idem).

Nouvelles aides 2007/2008 :

- ↳ Participation aux activités sportives et culturelles des enfants du personnel (1^{er} sept. 2007)

Montant : 70 à 100 € selon le montant des frais d'inscription pour chaque enfant de moins de 18 ans.

- ↳ Prise en charge partielle des frais de stage à activité unique pour les enfants des personnels (moins de 18 ans) stage d'une durée minimale de 3 jours.

Montant 50 € (1^{er} juillet 2007).

- ↳ Aide au permis de conduire : pour les stagiaires ou titulaires (concerne aussi les Assistants d'Éducation) indice inférieur ou égal à 467.

Montant 150 €

- ↳ Toutes ces aides sont détaillées dans une plaquette qui doit être communiquée aux actifs (les retraités sont exclus de cette information !) avec votre bulletin de salaire de septembre.

Attention : la plupart des aides sont fonction d'un indice plafond ou soumis à des conditions de ressources (quotient familial). Les dossiers de demandes doivent être transmis pour la plupart avant le 31/10/2007.

AIDE EXCEPTIONNELLE - PRET SANS INTERET :

Les personnels en difficulté financière peuvent solliciter une aide exceptionnelle ou un prêt sans intérêt (sur 12 mois maximum). Ces demandes doivent être sollicitées auprès du **Bureau d'Action Sociale de l'IA de l'Éure et loir** : Tél. **02.37.20.51.57.**

Les demandes sont ensuite discutées en commission restreinte départementale (CDAS) qui siège tous les mois.

Pour tous renseignements : appeler ou écrire au SNUIPP.

SNUIPP.28 - 3 Rue L. Blériot
- BP 81125 CHAMPHOL -
28304 Mainvilliers cedex
Tel : 02 37 21 15 32 -
Fax : 02 37 21 39 89 -
Mail : snu28@snuipp.fr



Un stage en responsabilité "filé" sur la durée de l'année scolaire

Une addition plutôt lourde !

Après « l'essuyage des plâtres » par nos camarades de la promotion précédente, vous allez vivre une année de formation professionnelle placée sous le signe d'un « stage en responsabilité filé », sur la durée de l'année scolaire.

Mise en place à la rentrée 2006 dans la précipitation la plus totale, cette architecture nouvelle n'a pas réellement donné lieu à évaluation. Elle est pourtant reconduite à l'identique.

En Eure et Loir (les disparités sont importantes entre les départements) la majorité de ces stages se déroulera au sein des écoles à 4 classes (décharges de direction), les autres lieux de stage étant « fournis » par des collègues travaillant à temps partiel.

➤ Un démarrage en fanfare, une précipitation plutôt risquée :

Pré-rentrée le vendredi 31 août (sous forme d'invitation), prise de contact dès le lundi 3 septembre avec vos écoles de stage filé, difficile de faire plus rapide et précipité. Il faut savoir que plus de la moitié des écoles du département seront rentrées depuis une semaine (organisation en 4 jours).

La « vraie » rentrée à l'IUFM se fera le mardi 4/09 puis retour en école de stage filé le jeudi pour cette prise de contact avec la classe !

Notre demande, déjà formulée l'année dernière, de vous laisser quelques jours pour préparer un peu plus sereinement votre atterrissage dans les écoles, n'est encore heurtée à la surdité de l'employeur, l'inspection Académique.

➤ Les affectations en stage filé :

C'est l'IUFM qui est chargé de ce travail de précision, vraiment simple.

Il faut souligner le temps passé, les précautions prises et l'extrême soin apporté pour prendre en compte vos situations familiales, vos lieux de résidence notamment.

➤ Des écoles qui vous attendent :

Vous entrerez donc dans le vif du sujet lundi 3 septembre, jour de pré-rentrée pour les écoles à « 4 jours ½ », jour de classe pour les écoles à « 4 jours ».

Pour les écoles à 4 classes notamment, votre présence « change la vie ». Vous le constaterez très vite.

➤ La charte du stage en responsabilité filé :

Ce document censé fixer les règles pour un bon déroulement du stage, doit maintenant être en votre possession, dans les mains aussi des collègues titulaires de vos classes de stage.

Il est bon qu'un tel document existe ; pour autant il y a parfois quelques différences entre l'idéal (le papier) et la réalité (celle du terrain).

➤ Comment le SNUipp va-t-il travailler ?

Au plus près de vous (dès ce matin) et au plus près des écoles.

Dans les prochaines semaines, nous vous rendrons visite dans les écoles et nous essaierons de faire le point, avec vous et les écoles, sur le déroulement des opérations.

Nous vous proposerons aussi le plus rapidement possible une rencontre sur le site IUFM de Chartres.

Liste Complémentaire du CRPE 2007

A l'issue des différents concours, le jury académique a arrêté la Liste Complémentaire du Concours externe à hauteur de 170 personnes. Pour la seconde fois consécutivement, ni le second concours interne, ni le concours 3^{ème} voie n'ont donné lieu à l'établissement de listes complémentaires. La L.C. du concours externe est légèrement plus « longue » que celle de 2006 (144 classés l'année dernière).

➤ (Presque) tous les lauréats ont répondu positivement à l'IUFM :

A la date du 20 août, deux lauréats du concours externe s'étaient désistés. Ils ont été remplacés immédiatement par nos collègues classés 1 et 2 en liste complémentaire.

➤ Quelles perspectives ?

Même si le Rectorat et les Inspections Académiques (pour la plupart) sont d'une grande timidité pour afficher un état des lieux, nous savons que l'Académie Orléans-Tours est en situation de déficit dès maintenant.

Les départements qui la composent sont évidemment dans des situations contrastées mais contrairement à l'année dernière (à la même époque), il manque des enseignants pour couvrir tous les postes.

Autrement dit, il apparaît plus que probable que les besoins de recrutements sur la L.C. vont apparaître rapidement d'une part, que d'autre part, pour l'ensemble de l'année qui s'ouvre, ces besoins seront supérieurs à ceux de l'année dernière (91 recrutements en tout).

➤ Le SNUipp pour informer ses collègues :

Tous les collègues dont nous possédons les coordonnées (fiche de suivi distribuée lors du Concours) seront régulièrement informés par le SNUipp 41 de l'évolution de la L.C.

**Tous les renseignements sont aussi donnés par téléphone :
02 37 21 15 32 (SNUipp28).**

N'hésitez pas, si vous ne l'avez pas encore fait, à nous transmettre vos coordonnées.



En conclusion très provisoire, notre souci est de créer les conditions pour que votre entrée en PE2, votre arrivée dans les écoles et votre année de formation professionnelle se déroulent dans les meilleures conditions, même si cela risque (souvent) de s'avérer assez "acrobatique".



A tous les PE1 et PE2

La Section départementale du SNUipp 28
organise une

PERMANENCE

en direction des étudiants P.E.1 et stagiaires P.E.2

Les jeudis
de 10 h à 10 h 30
à l'IUFM

*Les délégués du personnel, les responsables du secteur IUFM,
vous y attendent.*

En dehors de cette permanence,
la Section départementale est
ouverte tous les jours
de 8 h 30 à 17 h 30
au 3 rue Louis Blériot à Champhol

☎ 02 37 21 15 32 - Fax 02 37 21 39 89
Email : snu28@snuipp.fr

Vos contacts avec la Section SNUipp 28

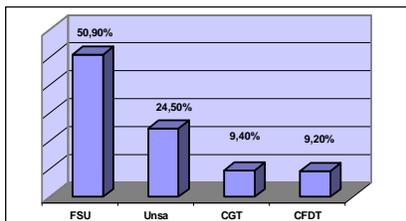
- ➔ Hélène BONTEMPS
Responsable du secteur IUFM.
- ➔ Jean-Christophe RETHO

Elections dans les IUFM

Résultats nationaux Nov. 2006

Le SNUipp et la FSU en hausse !

Les syndicats de la FSU confortent leur place majoritaire dans les conseils d'administration des IUFM, en hausse de près de 2 % avec plus de 50 % des voix. La participation est de moins de 20 %, montrant la difficulté à s'intéresser à ces élections, et à percevoir les enjeux... Les résultats confirment cependant la confiance que les étudiants et stagiaires font à la FSU. C'est un encouragement pour les élus chargés de porter nos exigences en matière de formation et de recrutement.



Elections IUFM - C.A. - Novembre 2006

Résultats Académie Orléans-Tours

	Voix	%	Sièges
Liste FSU	388	59.33%	3
Liste SE-UNSA	199	30.43%	1
Liste SGEN-CFDT	67	10.24%	0

Elections IUFM

Résultats Centre de Chartres

	%
FSU	71.18 %
SE-UNSA	24.57 %
SGEN-CFDT	4.24 %

Transferts de scolarité

Commission Académique du Lundi 27 Août

Compte - Rendu

➤ Le contexte :

Un volume de demandes (nombre de dossiers déposés) un peu supérieur à l'année dernière. C'est dans la logique compte – tenu du plus grand nombre de recrutements sur LC en 2006 – 2007 qu'en 2005 – 2006. Plus en détail, 63 demandes à l'interne de l'Académie, 13 demandes de sorties de l'Académie et 5 demandes d'entrée.

➤ Une logique comptable très dure à infléchir !

Que de temps, de salive, d'insistance et d'argumentation « chantée sur tous les tons » pour que les représentants des Inspecteurs d'Académie finissent, en partie, par bouger de leur attitude inflexible de début de réunion. En gros, pour l'IA 28 impossibilité absolue de laisser partir quiconque (y compris des parents de 2 ou 3 enfants), pour l'IA 45 nécessité absolue de se « débarrasser » d'une quinzaine de PE2 « en trop » et pour l'IA18 surtout ne pas accueillir un stagiaire de plus ou de moins que son effectif prévu. Encore heureux que les autres aient déployé une certaine énergie à « arrondir les angles » pour éviter des situations impossible à vivre. Il nous a donc fallu à longueur de réunion expliquer que l'intérêt des personnels, celui de la formation initiale, celui des écoles et donc des élèves, en résumé, l'intérêt général, commande que nos collègues PE stagiaires soient placés dans de bonnes (ou pas trop mauvaises) conditions pour apprendre leur métier (à l'IUFM), l'exercer (dans les écoles) et vivre aussi (un peu quand même) pas trop loin de leur famille.

➤ Les résultats en résumé :

Dans un contexte pareil, ils sont cette année encore certainement les moins mauvais qui pouvaient être obtenus. 35 accords de transferts ont été obtenus. A une exception près, toutes les demandes pour rapprochement de conjoints avec enfants sont satisfaites, auxquelles s'ajoutent quelques rapprochements de conjoints « simples ».

➤ Le poids du stage filé en responsabilité :

Depuis l'année dernière, les PE stagiaires sont devenus, comme le dit en toute franchise le représentant de l'IA 45, des « moyens d'enseignement ». Et dans « moyens d'enseignement », il y a « moyens » ! Tous les départements sont en manque de moyens, nous le savons bien. Et comme certains départements ont rapidement « flairé la bonne affaire » qui fait que 4 PE2 = 1 poste d'enseignant, on comprend que certains IA (les mêmes) soient très « possessifs ».

➤ Le travail de préparation difficile des services de l'IUFM :

Toujours aussi soigné et précis ce travail n'a vraiment pas été facilité par des « retards de transmission » d'une inspection académique, celle du Loiret. Si nous soulignons cette entrave, c'est qu'elle constitue une première que nous souhaitons ne pas voir se renouveler.

Nous nous devons aussi de souligner que plusieurs responsables de site IUFM et la direction de l'IUFM central ont fait beaucoup pour « mettre de l'huile dans des rouages grinçants ». Au nom de nos collègues PE2, nous tenons à les remercier.

➤ Pour plus de détails, le SNUipp :

Tous les collègues qui nous ont confié leur dossier ont été informés dans la foulée de la commission.

La transparence, qui passe par l'information la plus complète et en direction de tous les personnels, c'est l'engagement pris par le SNUipp.

Ce compte-rendu en est un élément premier.

Mais comme il n'est pas possible d'entrer dans tous les détails d'une réunion longue de trois heures, nous vous invitons, si vous le souhaitez, à nous joindre à l'adresse figurant ci-dessous.

De plus, dans chaque site et dès la rentrée, le SNUipp sera présent.

N'hésitez donc pas.

Pour plus de renseignements et de précisions :

Section départementale du SNUipp 41

Tél : 02 54 42 18 30 - Fax : 02 54 42 56 20 –

Courriel : snu41@snuipp.fr

Syndicalisation

Une démarche individuelle

Une implication collective

Dès aujourd'hui, vous êtes en possession du « matériel de syndicalisation » ; un bulletin d'adhésion accompagné d'un formulaire de prélèvement (6 mensualités) si vous le souhaitez.

Nous souhaitons ainsi que chacun puisse, dès la rentrée, rejoindre le SNUipp.

L'invitation, ainsi faite à tous les collègues sans exception, est celle de la construction collective.

Cette construction collective passe par la démarche individuelle de l'adhésion.

Pour cela, nous voulons poursuivre et accroître notre travail d'information, d'explication et de conviction auprès de l'ensemble des Professeurs des Ecoles stagiaires et des étudiants du site IUFM.

Nous serons donc aussi très régulièrement (par le biais notamment de nos permanences ; voir page 5), à votre disposition pour répondre à vos questions ou interrogations.

Renforcé par la grande confiance témoignée par la profession lors des dernières élections professionnelles le SNUipp 41 a pour volonté de mieux rassembler encore.

Plus et mieux rassembler pour permettre à l'ensemble de la profession d'être représentée et informée en continu et à chacun d'être écouté, épaulé, accompagné et conseillé dès que nécessaire.

Poursuivre et atteindre ces objectifs passent par le renforcement et la croissance du syndicat.

Un syndicat qui ne vit pas que « d'amour et d'eau fraîche » mais tout simplement et heureusement que par la contribution de ses adhérents.

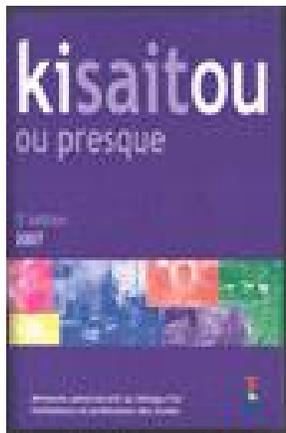
Une contribution dont le coût réel, rappelons-le, est réduit de 2/3 par le biais de la déduction fiscale de 66 % (déductibles du montant de l'impôt sur le revenu).

Osons-le : nous pensons que « ça vaut vraiment le coût ! »

Renforçons notre outil syndical au service de tous et de chacun, au service des écoles, du système éducatif, de tous ses élèves.

Les publications du SNUipp

Tout ce qu'il faut savoir (ou presque) sur la carrière, l'école, ... Cet outil indispensable pour l'exercice quotidien du métier se présente sous forme papier et sous forme CD.



5^{ème} EDITION
Septembre 2007
Mémento
Administratif
Du SNUipp-FSU
Instituteurs et
Professeurs des
écoles

Cet outil indispensable pour l'exercice quotidien du métier se présente sous forme papier et sous forme CD.

Prix

- 27€ syndiqués
- 32€ pour les non - syndiqués

La presse départementale du SNUipp

Vous trouverez dans cette enveloppe le Bulletin de rentrée envoyé à tous les collègues. Dans les jours qui viennent, paraîtra le (fenêtre sur cours) IUFM, presse du SNUipp. Vous en serez également destinataire tout au long de l'année.

Kisaitou 28

Le SNUipp 28 édite un complément départemental au KISAITOU national, mémo administratif du SNUipp-FSU.

Ce petit document regroupe et résume tout ce qu'il faut savoir quant aux règles appliquées dans le département.

Il sera à votre disposition dans quelques jours.

Parmi les Parutions du SNUipp National

Le n° spécial « Enseigner Hors de France »
paraît fin octobre-début novembre.

Il contient l'essentiel, et plus encore, de ce qu'il faut savoir si l'on souhaite enseigner hors de France. Nous tiendrons évidemment à la disposition de chacun ce document.

Le précédent (datant de novembre 2006) est encore disponible à la Section.



Le secteur IUFM de la section d'Eure-et-Loir : Hélène BONTEMPS

mais aussi tous les autres représentants du personnel sont à l'écoute des collègues étudiants et stagiaires.

N'hésitez pas à les solliciter pour un renseignement, un conseil....

Plusieurs rendez-vous pour cette année :

Réunion d'info de rentrée - Rencontre PE2-PE3
Élections IUFM - Réunions Mouvement, ineat-exeat....